

**Contrat Enfance - Bilan financier de l'exercice 2005 - Réajustement  
des subventions attribuées par la Ville et des Prestations  
de Service Enfance CAF encaissées par la Ville et reversées aux services  
et associations du contrat enfance**

**Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur** : Par délibération du 30 janvier 2003, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement du Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2003-2005.

Dans le cadre de ce contrat, la Ville et la CAF mettent en œuvre sur le territoire de la commune un dispositif de cofinancement des modes d'accueil de la Petite Enfance et subventionnent les équipements ci-après :

- \* les structures d'accueil municipales,
- \* les pôles-enfance de la Ville,
- \* les CLSH maternels (Centres de Loisirs sans Hébergement) des Francas du Doubs, de la MJC de Palente - Orchamps, de la MJC Besançon - Clairs-Soleils et de l'Antenne Petite Enfance,
- \* la crèche/halte-garderie de l'Antenne Petite Enfance,
- \* les deux Relais Assistantes Maternelles de la Mutualité Française Doubs implantés à Besançon,
- \* la Maison Verte de Besançon.

La CAF verse :

- \* d'une part une Prestation de Service Unique (PSU) directement aux organismes gestionnaires des structures d'accueil
- \* d'autre part une Prestation de Service Enfance (PSE) complémentaire versée globalement par la CAF à la Ville qui la répartit entre ses propres établissements et les organismes gestionnaires à hauteur et selon le rythme des encaissements CAF.

Le bilan définitif de l'exercice 2005, après réajustement, s'établit ainsi :

1. En ce qui concerne la PSU versée aux structures d'accueil petite enfance de la Ville de Besançon, la régularisation d'un montant de 385 317,37 € se répartit comme suit :

	<b>Répartition</b>	<b>Imputation</b>
Battant	21 874,91 €	74.64.7478.44011
Clairs-Soleils	48 644,24 €	74.64.7478.44012
Vieille Monnaie	- 14 713,63 €	65.64.658.44014
Saint-Ferjeux	56 434,04 €	74.64.7478.44021
La Grette	7 089,07 €	74.64.7478.44022
Ile de France	8 607,46 €	74.64.7478.44024
Bersot	24 297,74 €	74.64.7478.44031
Saint-Claude	11 347,33 €	74.64.7478.44032

	Répartition	Imputation
Chaprais	11 493,49 €	74.64.7478.44034
Montrapon	58 235,53 €	74.64.7478.44041
Palente	18 101,19 €	74.64.7478.44042
Parc	7 336,53 €	74.64.7478.44051
Epoisses	69 162,55 €	74.64.7478.44071
Mégevand	24 038,19 €	74.64.7478.44082
Orchamps	33 368,73 €	74.64.7478.44091
<b>Total</b>	<b>385 317,37 €</b>	

2. En ce qui concerne la PSE, compte tenu des réalisations 2005, les recettes attendues de la CAF sont à réajuster. Il convient également de prévoir les inscriptions nécessaires en recettes et/ou en dépenses :

	PSE totale	Acomptes PSE encaissés en 2005	Acomptes PSE reversés en 2005	Part CAF à régulariser en R	Part CAF à régulariser en D
Crèches et haltes garderies (R : 74.64.7478.44xxx) <i>dont semaine Petite Enfance</i> (R : 74.64.7478.300)	1 647 927,17 €	910 471,60 €  (13 753,30 €)	0,00 €	737 455,57 €  (6 876,71 €)	0,00 €
Pôle Enfance Grette R : 74.422.7478.47033	49 575,47 €	24 809,40 €	0,00 €	24 766,07 €	0,00 €
Pôle Enfance Planoise R : 74.422.7478.47034	39 063,24 €	26 738,70 €	0,00 €	12 324,54 €	0,00 €
Petits Génies R : 74.422.7478.47032	4 947,86 €	0,00 €	0,00 €	4 947,86 €	
Francas du Doubs R : 74.422.7478.95030.47030 D : 65.422.6574.95030.47030	202 616,46 €	151 736,30 €	151 736,30 €	50 880,16 €	50 880,16 €
MJC Palente Orchamps CLSH R : 74.422.7478.4841.47030 D : 65.422.6574.4841.47030	8 674,81 €	6 005,90 €	6 005,90 €	2 668,91 €	2 668,91 €
MJC Besançon CLSH R : 74.422.7478.6037.47030 D : 65.422.6574.6037.47030	11 042,91 €	0,00 €	0,00 €	11 042,91 €	11 042,91 €
APE crèche / halte R : 74.64.7478.93013.44000 D : 65.64.6574.93013.44000	99 011,29 €	72 145,70 €	72 145,70 €	26 865,59 €	26 865,59 €
APE CLSH R : 74.64.7478.95029.44000 D : 65.64.6574.95029.44000	2 109,47 €	1 869,60 €	1 869,60 €	239,87 €	239,87 €

	PSE totale	Acomptes PSE encaissés en 2005	Acomptes PSE reversés en 2005	Part CAF à régulariser en R	Part CAF à régulariser en D
Maison Verte R : 74.64.7478.93014.44000 D : 65.64.6574.93014.44000	46 052,15 €	31 502,00 €	31 502,00 €	14 550,15 €	14 550,15 €
Mutualité - RAM R : 74.64.7478.94022.44000 D : 65.64.6574.94022.44000	29 930,13 €	20 198,10 €	20 198,10 €	9 732,03 €	9 732,03 €
				<b>895 473,66 €</b>	<b>115 979,62 €</b>

3. Les réajustements 2005 des subventions versées par la Ville aux associations partenaires du contrat enfance figurent dans le tableau ci-après :

	Base contrat 2005	Part Ville 43 % base contrat	Part Ville versée en 2005	Montant du réajustement en R	Montant du réajustement en D
MJC Palente Orchamps CLSH R : 75.422.758.4841.47030	15 218,97 €	6 544,15 €	6 796,15 €	252,00 €	
APE crèche / halte R : 75.64.758.93013.44000	173 704,01 €	74 692,72 €	81 638,52 €	6 945,80 €	
APE CLSH R : 75.64.758.95029.44000	3 700,83 €	1 591,35 €	2 115,60 €	524,25 €	
Maison Verte R : 75.64.758.93014.44000	80 793,24 €	34 741,09 €	35 646,96 €	905,87 €	
Mutualité - RAM R : 75.64.758.94022.44000	52 509,00 €	22 578,87 €	22 855,80 €	276,93 €	

Par ailleurs, la régularisation 2005 des subventions versées par la Ville dans le cadre du contrat enfance pour l'activité des Francas du Doubs et de la MJC Besançon - Clairs-Soleils en direction des enfants de 3 à 6 ans s'inscrit dans le cadre des conventions globales signées entre la Ville et ces partenaires. C'est pourquoi, elles n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus dans la mesure où le contrat enfance ne représente qu'une partie du champ d'activité des Francas du Doubs et de la MJC Besançon - Clairs-Soleils.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'encaissement de la régularisation PSU 2005, le bilan financier 2005 du Contrat Enfance et la régularisation de la Prestation Service Enfance qui en découle,

- décider de l'ouverture des crédits en dépenses et en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant, selon le tableau suivant, ainsi que l'émission des titres et mandats correspondant.

		Ouverture en recettes	Ouverture en dépenses
Crèche Battant	R : 74.64.7478.44011	5 808 €	
Crèche Vieille Monnaie	D : 65.64.658.44014		14 714 €
Francas du Doubs	R : 74.422.7478.95030.47030 D : 64.422.6574.95030.47030	50 881 €	50 881 €

		Ouverture en recettes	Ouverture en dépenses
MJC Palente Orchamps CLSH	R : 74.422.7478.4841.47030 R : 75.422.758.4841.47030 D : 65.422.6574.4841.47030	2 669 € 252 €	2 669 €
MJC Besançon Clairs-Soleils CLSH	R : 74.422.7478.6037.47030 D : 65.422.6574.6037.47030	11 043 €	11 043 €
APE crèche / halte	R : 74.64.7478.93013.44000 R : 75.64.758.93013.44000 D : 65.64.6574.93013.44000	26 866 € 6 946 €	26 866 €
APE CLSH	R : 74.64.7478.95029.44000 R : 75.64.758.95029.44000 D : 65.64.6574.95029.44000	240 € 525 €	240 €
Maison Verte	R : 74.64.7478.93014.44000 R : 75.64.758.93014.44000 D : 65.64.6574.93014.44000	14 551 € 906 €	14 551 €
Mutualité - RAM	R : 74.64.7478.94022.44000 R : 75.64.758.94022.44000 D : 65.64.6574.94022.44000	9 733 € 277 €	9 733 €

«**M. LE MAIRE** : Vous n'oubliez pas de transmettre mes félicitations au nouveau président de la CAF qui est d'ailleurs le précédent, d'après ce que je crois savoir. Nous le félicitons pour sa nouvelle élection».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 2 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 6 novembre 2006.*